



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN
1589, rue Principale
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0
Tél. : (819) 828-2872 Téléc. : (819) 828-0442

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 376 ET 377 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE
SUBVENTION « SAINT-ADRIEN HABITATION DURABLE
PROGRAMME RÉNOVATION ET CONSTRUCTION »
ÉDITION 2022-2024**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien a adopté le *Règlement numéro 376 établissant le programme de subvention « Saint-Adrien Habitation Durable programme rénovation » édition 2022-2024* et le *Règlement numéro 377 établissant le programme de subvention « Saint-Adrien Habitation Durable programme construction » édition 2022-2024*.

L'objet de ce règlement est de mettre en œuvre un programme de subvention pour la rénovation et la construction écologique et durable des habitations sur le territoire de la municipalité.

le *Règlement numéro 376 établissant le programme de subvention « Saint-Adrien Habitation Durable programme rénovation » édition 2022-2024* et le *Règlement numéro 377 établissant le programme de subvention « Saint-Adrien Habitation Durable programme construction » édition 2022-2024* sont disponibles au bureau de la municipalité situé au 1589, rue Principale, à Saint-Adrien en (Québec) J0A 1C0, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ces règlements entrent en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Adrien, ce 8 avril 2022.

MARYSE DUCHARME

Directrice générale et greffière-trésorière